

(¹)

(N^o 220.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JUIN 1873.

Vente de la main à la main de terrains à bâtir.

Rapport à la Chambre des Représentants sur l'exécution de la loi du 21 mai 1872.

MESSIEURS,

En exécution de l'art. 2 de la loi du 21 mai 1872, j'ai l'honneur d'adresser à la Chambre des Représentants le tableau des ventes de la main à la main de terrains à bâtir, consenties par application de l'art. 1^{er} de ladite loi.

Vous remarquerez, Messieurs, que cette loi d'essai n'a pu produire les résultats que l'on en attendait. On avait eu particulièrement en vue l'aliénation de la partie restant disponible de l'ancienne station du Midi à Bruxelles, et les terrains détachés des dépendances de l'école vétérinaire à Cureghem. Or, l'emplacement de la station du Midi a été cédé en bloc à la ville de Bruxelles, suivant convention du 17 juillet 1872, approuvée par la loi du 23 décembre de la même année. Et quant aux terrains de Cureghem, la nécessité d'en compléter la mise en valeur, et les retards qu'ont subis les travaux importants à exécuter dans ce but, par suite des mesures qui ont dû être préalablement arrêtées avec les cointéressés, ne permettront pas de procéder aux premières ventes avant la fin de cette année ou le commencement de l'année prochaine.

J'aurai à rechercher le meilleur mode d'aliénation, et si cet examen me fait reconnaître l'utilité d'une nouvelle dérogation au principe de l'adjudication publique, j'aurai l'honneur de vous soumettre des propositions.

Le Ministre des Finances,

MALOU.

Nos des dossiers.	DATE DES ACTES OU DES DÉCISIONS.	ACQUÉREURS.	DÉSIGNATION SUCCINCTE DES TERRAINS ALIÉNÉS.	CONTENANCES.	PRIX.	Observations.
4684	26 juin 1872	Ville de Louvain	Excédants des terrains acquis pour la construction de la maison d'arrêt cellulaire.	H. A. C. M. » 29 40 »	»	L'Etat a été exonéré de diverses charges imposées par l'art. 4 du règlement communal, charges évaluées au moins à la valeur vénale des terrains cédés.
4840	49 septembre 1872	Hendrickx, Charles-Jean, à Laeken	Terrain situé rue Masui, à Laeken	» 01 95 04	3,855 »	
2678	Décision 4 ^{er} septembre 1872.	Houssaux, Jules, à Mons	Terrain provenant des anciennes fortifications de Mons.	» 04 95 04	4,500 »	
	Acte 4 ^{er} février 1873	Moulin, Martin, à Mons	Id.	» 04 48 »	4,405 »	
2678	25 mars 1873	Dutreux, à Mons	Terrain provenant des anciennes fortifications de Mons.	» » 47 »	440 »	
749	6 mai 1873	Spilliaert, Sophie	Terrain dépendant des dunes à Mariakerke	» » 75 26	248 36	
		Appelmans, Philippe	Id.	» 06 25 74	2,064 94	
		Biebuck, Jean	Id.	» 04 03 45	344 38	
		Haeckenbeeck, François	Id.	» 04 09 49	360 33	
		Doude, Julie	Id.	» 04 44 39	377 47	
		Hoeck, Charles	Id.	» 01 92 93	636 67	
		Funck, Jean	Id.	» 02 08 15	686 90	
		Bourgoignie, Norbert, et Bondue, Eugène. Fatsaert, Pierre	Id. Id.	» 01 56 38 » 03 47 90	546 05 4,448 07	